

Extrait du El Watan

<http://www.elwatan.com>

# La colonisation de l'Algérie

-- Archives - 2006 - 2006-01 - 2006-01-08 --

## La colonisation de l'Algérie

---

**Le 23 février 2005, le Parlement français vote une loi qui reconnaît le rôle positif de la colonisation. Cela doit être enseigné comme ceci dans les écoles. Si on prenait l'exemple de l'Algérie pour pouvoir débattre et explorer l'ensemble de la question ? Il nous faut simplement comparer l'Algérie avant 1830 et après 1830. Quelques éléments de l'histoire nous permettent de voir plus clair et montrer où se situe la réalité historique, puisque c'est un problème de réalité historique qu'on cherche.**

Dans le cadre d'un article de journal, nous ne pouvons tout citer. Une littérature abondante est disponible. Il revient à chacun dans la mesure du possible d'approfondir ses informations. Ferhat Abbas, pharmacien et ancien président du PRA, a écrit un livre en 1962 intitulé La nuit coloniale (R. Julliard, Paris, 233 p). Ce livre contient des informations sommaires sur l'Etat algérien avant 1830. Selon F. Abbas, l'Algérie était un Etat avec ses limites géographiques actuelles qui remontent à 1515. Cet Etat était reconnu par la France, l'Angleterre, la Hollande et même par les Etats-Unis d'Amérique. Il avait d'ailleurs des traités avec tous ces pays. Sa population avoisinait les 10 millions d'habitants, son armée comptait 15 000 hommes réguliers et sa flotte plus de 60 navires de guerre. Ses frontières sont reconnues par les pays voisins de l'Afrique et par la France. Le commerce de cet Etat était développé, il fut évalué à 10 millions-or. Il exportait du blé, de l'orge, du bétail, des chevaux, des tapis, des fruits et des légumes. Sur le plan administratif, il y avait quatre provinces, Alger, Médéa, Oran et Constantine. Un bey était responsable de la tête de chaque province. Au niveau de toute l'Algérie, il y avait un dey comme gouverneur général. La langue officielle était l'arabe. La langue amazigh existe côté de l'arabe. L'enseignement était pris en charge par plus de 2000 écoles et 5 universités (Alger, Constantine, Oran, Tlemcen et Mazouna). Le général Valaze, en 1834, constatait que presque tous les Arabes savent lire et écrire. Vers 1790, au temps de M. De Robespierre et la révolution, le savant De Paradis disait : « Alger donne son nom à toute la Régence. Elle est le siège du gouvernement et le centre des forces de l'Etat. Il n'a jamais existé d'Etat plus économe des Fonds publics que le gouvernement d'Alger. Le trésor de l'Etat est menagé avec un scrupule inconcevable. » Dans les villes algériennes, l'artisanat était très avancé. La qualité des tapis de Sétif, de Guergour, du Djebel Amour et de Tlemcen est bien connue pour le prouver. Le maréchal Bugeaud lui-même reconnaît l'existence d'un Etat et d'une nation : « L'existence de cette nation vigoureuse, si bien préparée pour la guerre, si supérieure à ce point de vue aux masses européennes que nous pourrions introduire dans le pays, nous impose l'obligation absolue d'établir devant elle, côté d'elle, la population la plus vigoureuse possible. » Des intellectuels et des historiens français honnêtes de l'époque comme M. Emerit, E.F. Gautier et P. Leroy-Beaulieu ont reconnu l'existence d'un Etat et d'une nation algériens souverains, civilisés, organisés, développés et d'une grande personnalité. En 1794, l'année où la Convention conduite par M. De Robespierre était en prise avec la réaction royaliste d'un côté et la guerre faite par l'Angleterre pour provoquer la chute de Robespierre d'un autre côté, le Dey d'Alger était venu au secours des révolutionnaires français en les autorisant à s'approvisionner en Algérie. Après la chute de M. De Robespierre et la prise du pouvoir par la réaction thermidorienne, l'Algérie avait offert au Directoire un prêt sans intérêts d'un million-or. L'Algérie était devenue le créancier de la France thermidorienne, bonapartiste puis royaliste. En 1815, quand la guerre était finie, la Restauration refusa de payer la dette à l'Algérie. A partir de 1820, pour éviter de payer la dette, la France royaliste commença les préparatifs pour

## La colonisation de l'Algérie

---

coloniser l'Algérie. Des subterfuges ont été avancés pour justifier cette colonisation : le peuple algérien d'avant 1830 n'était qu'un ensemble de peuplades comme de la poussière d'individus incultes vivant dans un pays pauvre et marécageux. La colonisation qui a été décrite était une colonisation d'incarnation comme dans la transmigration platonicienne des âmes qui n'antiserait l'âme de l'homme algérien pour que celle du Français et de l'Européen prenne sa place exactement telle la colonisation de l'Amérique qui est un remplacement d'un peuple par un autre peuple. Le peuple originel n'existe plus. Pour cela, la conquête de l'Algérie et sa colonisation étaient d'une violence unique dans l'histoire de l'humanité. Violences de tout acabit pratiquées sur un peuple dans sa terre ancestrale qui n'a rien fait de mal. Cette violence transparaît à travers deux déclarations de deux conquérants, la première au début de la colonisation et la seconde au début de la Révolution algérienne 1954, pour ne citer que ces deux, sinon elles nécessitent des ouvrages entiers pour être toutes reproduites : « Plus de cinquante beaux villages, bâtis en pierres et couvert de tuiles ont été pillés et détruits. Nos soldats y ont fait un butin considérable. Nous ne pouvions songer, au milieu du combat, à couper les arbres. L'ouvrage, d'ailleurs, serait au-dessus de nos forces. Vingt mille hommes armés de haches ne couperaient pas, en six mois, les oliviers et les figuiers qui couvrent le beau panorama que nous avons sous nos pieds » (Bugeaud, mai 1844, Oued Ysser). « Ce qu'il nous faut ici, c'est une bonne Saint-Barthélemy » (le Maire de Constantine en mai 1955). Dans l'esprit de ces deux conquérants, la violence doit concerner même la nature à travers les arbres et cela tombe sous le sens qu'elle vise tout simplement l'extermination de l'Algérien par la Saint-Barthélemy. À défaut de trouver des âmes des vivants pour les habiter, il faut chercher les âmes des morts. Des cimetières algériens ont été labourés. Les vivants et les morts sont pareils aux yeux des conquérants. L'Etat colonial est le prolongement de l'Etat précolonial qui considère la conquête, la guerre, l'extermination du vivant, les enfumades, les emmurements, les massacres, les génocides, les pogroms et les viols comme les piliers fondamentaux de la consolidation et l'expansion de l'Etat, ceci notamment après la chute de Robespierre et l'installation des Thermidoriens qui ont vidé complètement la Révolution de son contenu. Pour eux, « que périssent les colonies pour que vivent les principes » de M. De Robespierre est un principe renversé. Ce qu'il faut, c'est « que périssent les principes pour que vivent les colonies ». L'Etat colonial a montré une violence sans précédent qui a marqué plus d'un siècle l'histoire de l'Algérie. Pendant toute cette période, il a excellé dans l'utilisation des armes, des armées, des mercenaires et des matériels de guerre.

## Pratique de la terreur

Il a excellé également dans la pratique de la terreur si bien que toute l'Algérie était une terre gouvernée par une loi féroce. Les formes de terreur se résument en meurtres collectifs, internement, déportation, exil, tortures de toutes formes, physiques et morales, individuelles et collectives, peine de mort extra-judiciaire, incarcération, taxation punitive, responsabilité collective, violences racistes, travail forcé sous les ordres de l'armée coloniale et privation de nourriture appliquée à des populations entières jusqu'à ce que mort s'ensuive. Cette terreur devient progressivement la base de promulgation de la loi coloniale. Dans les mêmes moments, l'Etat colonial par le biais de la loi définit la politique vis-à-vis du colonisé de manière qu'elle devienne politiquement correcte. La violence et la terreur coloniales deviennent normales comme dans la bataille d'Alger où des milliers d'Algériens ont péri par tous les moyens. La terreur coloniale était une réalité physique et non pas une chimère comme le veulent aujourd'hui en France les nostalgiques coloniaux. Les corps des Algériens étaient torturés, massacrés,

## La colonisation de l'Algérie

forcés à travailler, emprisonnés et même dépeçés pour terroriser plus, cela a été le cas  
des corps du colonel Amirouche et du colonel Si Haouss. La terreur avait comme objectif le remplacement de la politique. La politique coloniale doit semer la terreur dans le camp ennemi. L'Etat colonial était devenu pour les Algériens un Etat pénal dans lequel les normes coloniales doivent être adoptées et accomplies comme des préceptes normatifs. Les Algériens n'étaient pas seulement des sujets, des indigènes, ils sont aussi des esclaves régis par des lois du racisme, de la sanction, de l'obéissance aux colons et aux autorités. La loi coloniale issue de la guerre se développait à travers la haine, la revanche et les châtiments collectifs et individuels. L'armée colonialiste et les colons menaient des offensives contre le peuple algérien sur toutes les latitudes : offensives armées et répressions à l'échelle nationale. Ils ont combiné la terreur avec la loi. Ils ont démocratisé la terreur et la violence contre l'Algérien si bien qu'elles se popularisent. Ils ont formé des tribunaux spéciaux pour exterminer et des dispositifs opérationnels de protection (DOP) pour torturer jusqu'à la mort. De nombreux accusés étaient guillotins, fusillés, pendus, démembrés, coulés dans du béton, jetés dans la mer, dans des puits, dans des fosses communes, incendiés, enfin envoyés dans l'univers qui leur est propre comme des pierres, des débris, des objets inanimés de la nature. La loi coloniale définit qui est citoyen, demi-citoyen, indigène et hors-la-loi. Même les intellectuels de la colonisation n'ont pas pensé autre que cette logique. P. Azan disait : « L'indigène n'est pas comparable au Français, il n'a ni ses qualités morales, ni son instruction, ni sa religion, ni sa civilisation. L'erreur est grave et bien française ; elle a été commise par ceux qui ont redigé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au lieu de rédiger plus modestement la Déclaration des droits du citoyen français. » (L'armée indigène nord-africaine, Ch-Lavauzelle et Cie, Paris, 1925, p.139). A. De Tocqueville le plus sympathique d'entre eux disait : « Aux colons venus du vieux continent, le régime du droit, aux Arabes et aux Kabyles, ni égalité, ni libertés civiles, ni universalité de la loi ni aujourd'hui ni demain » (Travail sur l'Algérie, œuvres, Gallimard, Paris, 1991, p.752). Nous avons enfin un descriptif sommaire de l'Algérie avant 1830 et entre 1830 et 1962. Les deux bilans sont antinomiques. Le premier décrit une Algérie prospère et paisible. Le second montre de bout en bout des génocides, des massacres, des deportations, des pogroms, c'est-à-dire des crimes contre l'humanité. Plusieurs millions de morts, des millions d'analphabètes, des millions d'hectares confisqués aux Algériens, des destructions massives, la disparition de l'Etat algérien, c'est tout cela qu'on présente injustement comme une œuvre positive. Si on ajoutait l'Afrique et les Antilles au bilan de la colonisation, pourrait-on parler de quelque positif ? Quel est l'être humain sain d'esprit, l'Etat qui se respecte, l'Élu digne qui prendrait tout cela comme une œuvre positive ? L'arrogance des Élus du Parlement français d'aujourd'hui est le prolongement de l'esprit de l'organisation criminelle OAS qui a voulu braver l'Algérie avant de partir en 1962. La haine est un mal incurable comme le sida chez ces gens. D'aucuns insistent pour dire que la colonisation a laissé des infrastructures, des hôpitaux, des écoles, une agriculture et que sais-je encore ? Il est très aisé d'infirmier ces allégations gratuites. L'Etat algérien était déjà avant 1830 un Etat prospère et riche. S'il n'était pas ainsi, il n'aurait pas pu aider la France et lui prêter une somme colossale sans intérêts. En 1962, la France a laissé aux Algériens un pays ruiné, massacré, incendié avec des millions de chômeurs, de malades, de déportés, etc. En 43 ans, 1962-2005, les Algériens ont construit des milliers d'écoles, des lycées, des universités, des routes, une infrastructure industrielle importante, des aéroports et deux grands projets que la colonisation n'a pas réalisés en 132 ans, à savoir près de 1000 villages agricoles et le grand barrage vert pour stopper le désert. Si cela n'a pas été bien géré, c'est un autre problème que pratiquement tous les peuples colonisés de la France ont eu. L'essentiel, c'est que les Algériens en 43 ans ont réalisé beaucoup de choses notamment la récupération de leur pays. Pour infirmer encore les allégations précitées des colonialistes, nous avons deux exemples de pays arabes qui n'ont

## La colonisation de l'Algérie

jamais été colonisés et qui ont des infrastructures plus ou moins importantes : l'Arabie Saoudite et le Yémen. Si les infrastructures ont été construites, c'est d'abord grâce aux richesses de l'Algérie et des Algériens. Ensuite, elles ont été construites pour les colons et l'armée coloniale et non pas pour les Algériens. La France officielle a reconnu la déportation des Juifs et le génocide des Arméniens. En quoi cela regarde-t-il la France officielle pour reconnaître le génocide des Arméniens en Arménie par les Turcs ? Elle n'a aucune partie liée à ce problème. D'ailleurs, les responsables Turcs, à chaque fois, lui conseillent de reconnaître d'abord le véritable génocide des Algériens commis par elle avant de reconnaître celui des Arméniens en Arménie. Mais la France officielle continue à cracher sur le peuple algérien et les peuples colonisés d'Afrique et des Antilles. La morgue colonialiste des députés du Parlement français continue la guerre perdue par Salan, Jouhaud, Lagailarde, Ortiz, Gualtier, Trinquier, Degueldre et autres, tous des criminels de guerre de l'OAS qui ont voulu établir en Algérie une dictature coloniale franco-salazariste. Pour finir, nous renvoyons la France officielle et ses députés des Lumières, pour éviter la polémique, au discours officiel du ministre français des Colonies A. Sarrault, prononcé le 5 novembre 1923 à l'ouverture des cours de l'Ecole coloniale : « Ne rasons pas. Ne trichons pas. A quoi bon farder la vérité ? La colonisation, au début, n'a pas été un acte de civilisation, une volonté de civilisation. Elle est un acte de force, de force intérieure. C'est un épisode du combat pour la vie, de la grande concurrence vitale qui, des hommes aux groupes, des groupes aux nations, est allée se propageant à travers le vaste monde. La colonisation à ses origines n'est qu'une entreprise d'intérêt personnel, unilatéral, égoïste accomplie par le plus fort sur le plus faible. Telle est la réalité de l'histoire. » (A. Sarrault, Edition du journal, la presse coloniale, Paris, p. 8).

**(\*) L'auteur est Docteur.**